

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

ORDONNANCE N° 10 / PR / MFAE-DB

ratifiant le décret N°308/PC/MFAE-DB
du 2 septembre 1965, portant ouverture
de crédits au Budget National -
gestion 1965

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°308/PC/MFAE-DB du 2 septembre 1965, portant
ouverture de crédits au Budget National - gestion 1965 ;

Sur le rapport du Ministre des Finances et des Affaires
Economiques ;

Après avis de la Cour Suprême,

le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

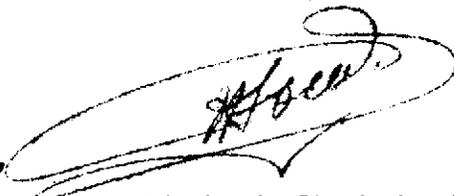
Article 1er - Est ratifié le décret N°308/PC/MFAE-DB du 2 septembre
1965, portant ouverture de crédits au Budget National - gestion 1965.

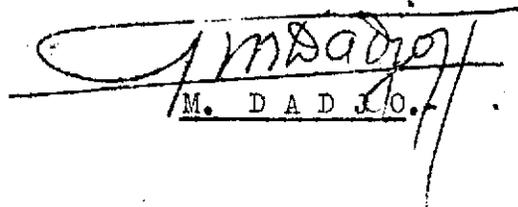
Article 2 - La présente ordonnance sera exécutée comme loi d'Etat.-

Fait à COTONOU, le 25 FEVRIER 1966

par le Président de la République,

Pour le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques absent,
le Ministre chargé de l'Intérim,


Général Christophe SOGLÔ


M. D A D J O.

Ampliations :

PR 4 - CS 4 - MFAE 4 - SGG 4
Ministères 10 - DGF-DB-CF-DC 8 -
Trésor 4 - IAA 2 - Gd Chanc. 1 -
JORD 1.